

Observateur Indépendant
au Contrôle et Suivi des Infractions Forestières



B.P. 11317 Tel/Fax: (237) 220 10 92

RAPPORT DE L'OBSERVATEUR INDEPENDANT

N°89/OI/REM

Titres visités :	Aucun (Mission conjointe avortée)
Localisations : (Arrondissement, Département, Région)	Nanga Eboko Haute Sanaga Centre
Date de mission :	12 au 13 août 2009
Sociétés et partenaires :	---

Equipe BNC :

M. WOAMBE KAMBANG Alferd, BNC, Contrôleur national, Chef de mission
M. OBAM OBAM Pierre, Contrôleur national
M. NDJODO NGA Théophile, Contrôleur national

Equipe Observateur Indépendant :

M. Jean Cyrille OWADA, IEF, Chef de mission
M. Rodrigue NGONZO, Assistant technique

Août 2009



Table des matières

<i>Table des matières</i>	<u>2</u>
1. Résumé exécutif	<u>3</u>
2. Objectifs du projet Observateur Indépendant	<u>3</u>
3. Contexte de la mission	<u>4</u>
4. Objectifs de la mission	<u>4</u>
5. Calendrier de la mission	<u>4</u>
6. Itinéraire suivi	<u>4</u>
7. Activités réalisées	<u>5</u>
8. Personnes rencontrées	<u>5</u>
9. Documents consultés	<u>5</u>
10. Difficultés rencontrées et mesures prises à leurs égards	<u>5</u>
11. Situations observées	<u>5</u>
1.1.1. Chronologie et déroulement de la mission	<u>5</u>
1.1.2. Conclusion et recommandations	<u>5</u>
Annexes	<u>7</u>

1. Résumé exécutif

En date du 12 août 2009, l'équipe de l'Observateur Indépendant (REM) s'est déployée dans le Département de la Haute Sanaga, Région du Centre, afin de rejoindre une équipe de la Brigade Nationale de Contrôle en mission depuis le 11 août 2009. Il s'agissait pour l'OI-REM de s'associer aux membres de la BNC pour une mission conjointe, conformément à la note de service n°00344/NS/MINFOF/CAB/BNC du 01 juin 2009 et l'ordre de mission n°00345/OM/MINFOF/CAB/BNC/C5 (voir annexes), autorisant une mission de contrôle des activités forestières et braconnage dans la Région du Centre (Département de la Haute Sanaga et de la Lékié).

Ayant rejoint l'équipe de la BNC composée de M. WOAMBE KAMBANG Alfred, Chef de mission, M. OBAM OBAM Pierre et M. NDJODO NGA Théophile, membres, l'équipe de l'Observateur Indépendant n'a pas pu participer à la mission, suite aux instructions données par la « Hiérarchie » aux contrôleurs et à l'OI.

Suite à l'avortement de cette mission conjointe, l'OI recommande :

- *Que les missions de contrôle planifiées et autorisées par le Ministre soient conjointement réalisées et qu'une nouvelle vague de missions conjointes soit organisée dans les mêmes départements ;*
- *Que la planification et la préparation de ces nouvelles missions se fassent dans un esprit de partenariat et conformément au mode de fonctionnement du projet ;*
- *Que les raisons ayant conduit au refus d'associer l'OI à des missions de contrôle et à son exclusion des autres missions soient présentées afin de clarifier la situation ;*
- *Que les rapports des missions de contrôle effectuées sans l'OI soient mis à la disposition de l'OI et qu'ils servent à orienter une nouvelle vague de missions conjointes dans les mêmes départements.*

2. Objectifs du projet Observateur Indépendant

L'objectif général du projet est de *contribuer à l'application des principes de bonne gouvernance dans les activités forestières et à l'amélioration du contrôle forestier.*

Afin d'assurer une gestion durable des ressources forestières et d'améliorer la contribution du secteur forestier à l'ensemble de l'économie nationale, le projet vise les objectifs spécifiques suivants :

- 1 Observer l'application des procédures et le déroulement des activités de contrôle forestier à l'intérieur du territoire national ;
- 2 Observer le déroulement du suivi des infractions forestières ainsi que du contentieux à l'intérieur du territoire national ;
- 3 S'assurer de la transparence des informations relatives à l'exploitation forestière.

3. Contexte de la mission

Suivant la programmation des missions conjointement élaborée par la BNC et l'OI et approuvée par le Ministre des Forêts et de la Faune en date du 30 mars 2009, une mission conjointe BNC-OI autorisée par la note de service N°00344/NS/MINFOF/CAB/BNC du 01 juin 2009 devait s'effectuer dans la Région du Centre, Département de la Haute Sanaga et de la Lékié (voir annexe 1). Par l'ordre de mission N°00345/OM/MINFOF/CAB/BNC/C5 (voir annexe 2), le Ministre en charge des forêts autorisait formellement l'OI à effectuer une mission conjointe dans ces Départements.

La dernière mission de la BNC dans le Département de la Haute Sanaga remonte à septembre 2007. Au cours de cette mission effectuée conjointement avec l'OI, plusieurs infractions à législation forestière avaient été observées (cf rapport 077 de l'OI) sans qu'aucun contentieux ne soit ouvert conformément aux procédures de contrôle forestier. Depuis lors, la Haute Sanaga où foisonne un grand nombre de petits titres (AEB 08 81 701, AEB 08 81 363, AEB 08 81 087, AEB 08 80 861, ARB 08 01 005, ARB 08 01 004, ARB 08 01 015, ARB 08 01 017, ARB 08 01 010) a établie sa réputation comme étant le fief de l'exploitation forestière illégale au Cameroun (cf nombreuses dénonciations).

4. Objectifs de la mission

Conformément à la note de service autorisant cette mission les objectifs poursuivis étaient de :

- 1) Contrôler tous les titres d'exploitation valide (UFA, VC, AEB, ARB, etc) ;
- 2) Contrôler toutes les usines de transformation de bois situées dans ces localités ;
- 3) Contrôler l'exécution du plan d'aménagement pour les UFAs en convention définitive ;
- 4) Procéder à la saisie des produits forestiers et fauniques frauduleusement exploités ;
- 5) Procéder à la vente aux enchères publique pour les produits périssables éventuellement saisis ;
- 6) Ouvrir les contentieux à l'encontre des contrevenants ;
- 7) Surveiller le territoire forestier sur l'itinéraire de la mission.

5. Calendrier de la mission

Cette mission s'est déroulée comme suit :

Dates	Activités	Nuitées
12 août	Trajet Yaoundé – Nanga Eboko Rencontre avec l'équipe de la BNC	Nanga Eboko
13 août	Séance de travail avec l'équipe de la BNC Trajet Nanga-Eboko – Yaoundé	---

6. Itinéraire suivi

Yaoundé – Nanga Eboko – Yaoundé.

7. Activités réalisées

N'ayant pas été associés à cette mission par les membres de la BNC, l'OI n'a effectué aucune activité et est aussitôt retourné sur Yaoundé.

8. Personnes rencontrées

- Le Représentant du Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de Haute Sanaga
- Le Chef Section Forêt de la DDHS
- L'Equipe de la BNC en mission

9. Documents consultés

Aucun

10. Difficultés rencontrées et mesures prises à leurs égards

Le refus d'associer l'OI à cette mission a été le principal obstacle rencontré par l'OI. Face à ce refus catégorique, l'OI a tenté de joindre le Chef de la BNC au téléphone afin d'avoir confirmation de l'instruction. N'ayant pu joindre le Chef de la BNC, l'OI est retourné à Yaoundé afin de pouvoir clarifier la situation auprès des autorités et des partenaires du projet vis à vis de son mandat avant de poursuivre ses activités.

11. Situations observées

Aucune observation n'a pu être effectuée, l'OI n'ayant pas été associé à la mission et ayant opté de ne pas effectuer de mission indépendante sans clarifier auparavant le statut de son mandat actuel.

1.1.1. Chronologie et déroulement de la mission

Une fois arrivée dans la ville de Nanga Eboko, l'équipe de l'OI s'est orientée vers la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Haute Sanaga (DDHS) où elle a appelé le Chef de mission de la BNC. Après s'être renseigné sur la position de l'OI, le Chef de mission de la BNC a informé l'OI qu'il revenait à la DDHS pour une rencontre OI-BNC. Quelques minutes plus tard et après avoir reçu un appel téléphonique, le Chef Service de la Faune de la DDHS a annoncé à l'OI que l'équipe de la BNC était déjà en route pour le terrain et qu'elle ne pouvait plus faire demi-tour pour la rencontre, et qu'il fallait attendre son retour pour une rencontre en soirée. Au retour de l'équipe de la BNC, une séance de travail a été fixée pour le lendemain matin, le 13 août. Au cours de cette séance, le Chef de mission de la BNC a informé l'OI qu'il avait reçu de sa « hiérarchie », l'instruction de ne pas effectuer cette mission avec l'OI.

1.1.2. Conclusion et recommandations

- L'OI n'a pas été formellement informé de la préparation ni du départ de la mission dans la Haute Sanaga et des autres (3) missions faisant partie de la deuxième vague de missions planifier conjointement avec la BNC.

- L'OI s'est rendu sur le terrain afin de prendre part à une mission de contrôle, mais n'a pas été associé à celle-ci. Cette exclusion est contraire aux objectifs du projet qui stipule que l'OI participe aux réunions de préparation des missions et aux missions sur le terrain
- L'OI n'a pas non plus été officiellement notifié d'une possible annulation des missions conjointes prévues par le programme approuvé par le Ministre des Forêts en date 30 mars 2009 ou à défaut, d'une suspension provisoire ou définitive des missions de l'OI.

L'OI recommande :

- *Que les missions de contrôle planifiées et autorisées par le Ministre soient conjointement réalisées et qu'une nouvelle vague de missions conjointes soit organisée dans les mêmes départements ;*
- *Que la planification et la préparation de ces nouvelles missions se fassent dans un esprit de partenariat et conformément au mode de fonctionnement du projet ;*
- *Que les raisons ayant conduit au refus d'associer l'OI à des missions de contrôle et à son exclusion des autres missions soient présentées afin de clarifier la situation ;*
- *Que les rapports des missions de contrôle effectuées sans l'OI soient mis à la disposition de l'OI et qu'ils servent à orienter une nouvelle vague de missions conjointes dans les mêmes départements.*

Annexes

Annexe 1 : Note de service autorisant une mission dans la Région du Centre

REPUBLICQUE DU CAMEROUN Paix- Travail- Patrie ----- MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA FAUNE ----- CABINET DU MINISTRE ----- BRIGADE NATIONALE DE CONTROLE	REPUBLIC OF CAMEROON Peace- Work- Fatherland ----- MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE ----- MINISTER'S CABINET ----- NATIONAL CONTROL BRIGADE ----- Yaoundé, le 01 JUIN 2009
---	--

NOTE DE SERVICE N° 100344 /NS/MINFOF/CAB/BNC Autorisant
une mission de contrôle des activités forestières et braconnage dans la Région du centre
(Départements de la Haute Sanaga et de la Lékié).

Il est autorisé pour compter de la date de signature de la présente note de service et pour une durée de dix (10) jours, une mission de contrôle des activités d'exploitation forestière et de braconnage dans la Région du Centre (Départements de la Haute Sanaga et de la Lékié).

Cette mission est composée de :


- MM - NAOUSSI Jean, IEF, Contrôleur BNC, Chef de mission ;
- NDJODO NGA Théophile, IGEF Contrôleur BNC, , membre ;
- OBAM OBAM Pierre, IEF, Contrôleur BNC, membre ;
- Equipe OI-REM ;
- Un chauffeur ;
- Un contrôleur de la Brigade régionale ;
- Un responsable local des Forêts et de la faune.

Cette mission sera chargée de :

1. Contrôler tous les titres d'exploitation valide (UFA, VC, AEB, ARB, etc..) ;
2. Contrôler toutes les unités de transformation de bois situées dans ces localités ;
3. Contrôler l'exécution du plan d'aménagement pour les UFA en convention définitive ;
4. Procéder à la saisie des produits forestiers et fauniques frauduleusement exploités ;
5. Procéder à la vente aux enchères des produits périssables éventuellement saisis ;
6. Ouvrir des contentieux à l'encontre des contrevenants ;
7. Surveiller le territoire forestier sur l'itinéraire de la mission.

La mission est tenue de présenter son rapport à la hiérarchie dans un délai de dix (10) jours à compter de son terme.

La dépense relative à cette mission sera imputée au budget de fonctionnement du Fonds Spécial du développement Forestier (FSDF)


Le Ministre
The Minister
Minister of Forestry and Wildlife
FORETS ET DE LA FAUNE
NGOLLE NGOLLE ELVIS

Annexe 2 : Ordre de mission de l'OI

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

CABINET DU MINISTRE

BRIGADE NATIONALE DE CONTROLE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

MINISTER'S CABINET

NATIONAL CONTROL BRIGADE

N° 3451 /OM/MINFOF/CAB/BNC/CS

Yaoundé, le 01 JUIN 2009

ORDRE DE MISSION

Le Ministre des Forêts et de la Faune autorise pour une durée de 10 dix jours, l'équipe de l'Observateur Indépendant à effectuer conjointement avec la BNC, une mission de contrôle des activités d'exploitation forestière dans la région du Centre (Départements de la Haute Sanaga et de la Lékié).



NGOLLE NGOLLE Elvis